



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'une étude acoustique de la salle du restaurant
du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 5 juillet 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SAS GANTHA – Parc Sextant – 6-8 avenue des Satellites – 33187 LE HAILLAN CEDEX
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'une étude de sonorité intérieure de la salle du restaurant du golf de Moliets comprenant un diagnostic sur les caractéristiques acoustiques de la salle, une analyse de la situation actuelle et détermination des objectifs à atteindre, une analyse des plans de l'architecte et des matériaux de finition envisagés, une recherche et un recensement des solutions en accord avec les aménagements prévus par l'architecte et le calcul prévisionnel à l'aide du logiciel CATT-Acoustic de l'efficacité relative des traitements ainsi que la rédaction d'un rapport d'étude acoustique
 - **Montant total HT :** 2 300,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 10 JUIL. 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON